



Public visé :

Utilisateurs de Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnels (PEMP ou « nacelles »), ne maîtrisant pas encore la conduite, ou déjà formés et devant être évalués ou réévalués quant à leur capacité à conduire en sécurité.



Prérequis :

- Être reconnu apte médicalement à la conduite des engins de manutention
- Utilisation usuelle de la langue française



Durée :

- 7 heures : pour expérimenté ayant déjà obtenu un certificat, titre ou autre diplômes agréé



Nombre de participants par groupe :

- 5 à 8 personnes selon le nombre d'appareils concernés



Périodicité :

- A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Référentiel de certification de l'Assurance Maladie et Recommandation R.486.
- Formation et évaluation obligatoires (articles R4323-55 à 57 du Code du Travail et arrêté du 2 décembre 1998)

Objectif général de la formation :

Etre capable de conduire en sécurité le type d'équipement de travail utilisé pour l'exécution de ses tâches habituelles, dans son établissement

Contenu de la formation :

- Enseignements théoriques
 - Connaissances générales
 - Technologie des PEMP
 - Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®
 - Notions élémentaires de physique
 - Stabilité des PEMP
 - Risques liés à l'utilisation des PEMP
 - Exploitation des PEMP
 - Vérifications d'usage des PEMP
- Enseignements pratiques
 - Prise de poste et vérification
 - Conduite et manœuvres
 - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées

Codes de la formation

Formacode 31715 – Nacelle élévatrice
NSF 311 – Transports, manutention, magasinage

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique uniquement.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation.
- Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Évaluations formatives au moyen de quizz..
- Evaluation certificative, comportant des indicateurs éliminatoires, composée d'un examen théorique de 100 questions et d'un ensemble d'épreuves pratiques à réaliser dans un temps limité.
- Evaluation sommative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : zone d'évolution exempte de co-activité, espaces et volumes limités, appareils sur lesquels les bénéficiaires doivent être formés et évalués, autres équipements (selon les tâches assignées)
- En cas de formation intraentreprise, ils doivent être garantis par l'employeur des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation (dont VGP) sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, remis par leur employeur :
 - Casque de protection avec jugulaire
 - Gilet haute visibilité
 - Chaussures ou bottes de sécurité
 - Gants de manipulation si besoin
 - Tenue de travail
- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 380.00€HT

TYPE 1

La translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse)

TYPE 3

La translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute

Catégorie A : PEMP du groupe A de type 1 ou 3



Catégorie B : PEMP du groupe B de type 1 ou 3



Catégorie C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B
Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais